



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le CLD annonce l'adoption de nouvelles mesures pour soutenir la relève dans le secteur des pêches maritimes et améliorer la survie des entreprises dans leur phase de démarrage

Cap-aux-Meules, le 22 septembre 2008 - Ce n'est un secret pour personne, le transfert intergénérationnel est enclenché dans le secteur de la capture. Selon les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, on compte en moyenne aux Îles-de-la-Madeleine une dizaine de transferts d'entreprise de capture par année, dont six sont de jeunes arrivants de moins de 40 ans. Ces entreprises changent de main dans la plupart des cas entre personnes apparentées. Aux Îles plus qu'ailleurs, la relève est là, prête à prendre la barre. Mais les défis sont grands et les risques sont élevés. En effet, l'acquisition d'une entreprise de pêche requiert des investissements importants par rapport aux revenus qu'elle génère.

Or, jusqu'à présent, le secteur de la capture n'était pas admissible au programme *Jeunes entrepreneurs* du CLD. À partir de maintenant, il le sera. Pour répondre au besoin, le budget de ce programme sera augmenté et passera de 100 000\$ à 150 000\$ par année. Le conseil d'administration a approuvé une résolution en ce sens à la suite d'une réflexion de plusieurs mois sur ce dossier et de la confirmation d'une augmentation substantielle de ses crédits devant être affectés notamment au soutien à la relève entrepreneuriale pour les quatre prochaines années.

Rétroactive au 1^{er} janvier 2008, cette mesure prévoit l'octroi d'une contribution non remboursable d'un maximum de 10 000\$ à tout promoteur âgé entre 18 et 40 ans pour l'acquisition totale d'une première entreprise de pêche.

Formation, suivi et accompagnement feront aussi l'objet d'intervention dans tous les secteurs ciblés y compris celui de la capture dans les pêches maritimes. Ainsi, à l'instar des autres secteurs admissibles au programme « Jeunes entrepreneurs », les promoteurs du secteur de la capture auront droit à une aide financière maximale de 1 000 \$ pour défrayer des coûts d'activités de formation diverses, liées au secteur.

Enfin, dans un souci d'améliorer la survie des entreprises lors de la phase critique de démarrage et des premières années d'opération, le CLD alloue un budget additionnel de 50 000\$ annuellement pour la mise en place d'une nouvelle mesure de suivi et d'accompagnement des entreprises de moins de trois ans. Celles-ci pourront se prévaloir d'une aide financière en gestion d'entreprise sous forme de chèques-conseils. Par l'allocation de ces chèques-conseils, le CLD souhaite améliorer l'accès des propriétaires de jeunes entreprises à des ressources spécialisées (comptabilité, étude de marché, etc.), adaptées à leurs besoins et s'inscrivant en complémentarité à celles déjà offertes par l'organisme.

Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine est fier d'être en mesure de soutenir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs, que ce soit dans les secteurs traditionnels tels les pêches maritimes ou dans de nouveaux secteurs répondant aux objectifs de développement de la communauté.

-30-

Source :

Joël Arseneau

Président

418 986-3100